bpifrance
SERVIR L'AVENIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIAG DÉCARBON'ACTION

QU'EST-CE QUE LE DIAGNOSTIC DÉCARBON'ACTION ?

L'ADEME et Bpifrance lancent le *Diag Décarbon'Action* en collaboration avec l'Association Bilan Carbone afin d'accompagner la transition écologique et énergétique des entreprises françaises.

Avec cet outil, vous mesurez les émissions de gaz à effet de serre de votre entreprise, définissez un plan d'actions pour les réduire et êtes accompagnés pour mettre en œuvre vos premières actions et les valoriser.

Le Diag Décarbon'Action vient enrichir les offres d'accompagnement à la transition écologique des entreprises, en complément du Diag Eco Flux qui permet aux entreprises d'initier des actions sur leurs flux de matière, eau, énergie et déchets.

POUR QUI ?

CRITÈRES DE L' ENTREPRISE

- **>= 1 an**
- **A jour de ses dettes fiscales et sociales**
- **Entre 1 et 499 collaborateurs**

ÉLIGIBILITÉ

- **PME** répondant à la définition européenne
- **Petite ETI**
- **Tous secteurs d'activité**
- **N'ayant jamais réalisé de bilan GES**
- **non soumis à la réglementation BEGES (art. L229-25)**

PARTENARIAT

PORTEURS DU PROGRAMME

- **L'ADEME**
- **Bpifrance**

PARTENARIAT TECHNIQUE

- **L'Association Bilan Carbone (ABC)**

ABC
ASSOCIATION BILAN CARBONE

TARIFS

Le dispositif est cofinancé par l'ADEME.

Le reste à charge pour l'entreprise est de :

- **4 000€ HT** après subvention pour les effectifs inférieurs à 250
- **6 000€ HT** après subvention pour les effectifs compris entre 250 à 499 salariés

LA DÉMARCHE

Sur 12 jours, l'accompagnement se fait en **3 phases :**

Phase 1 : Mesure des émissions directes et indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES).

- Scope 1 - émissions directes liées à l'activité de production de l'entreprise (ex : combustion, procédés industriels, fuite de fluide frigorigène,…),
- Scope 2 - émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Scope 3 – autres émissions indirectes, liés à la chaine de valeur complète de l'entreprise (ex : achats de matières premières, gestion des déchets de l'entreprise, utilisation et fin de vie des produits ou services chez le client final, déplacements professionnels,…).

Phase 2 : Co-construction du plan de transition.

- Identification des mesures de réduction des émissions GES,
- Approfondissement des mesures : ressources, calendrier, plan de financement en ateliers avec le Comité de Direction,
- Validation avec le Comité de Direction.

Phase 3 : Valorisation de la transition pour le passage à l'action. Exemples de livrables :

- Révision de la stratégie RSE de l'entreprise,
- Engagements concrets pris, inscrits dans la stratégie de l'entreprise, pour mise en œuvre,
- Boîte à outils à destination du dirigeant pour valoriser les engagements pris auprès de ses clients, fournisseurs, partenaires et les engager dans la démarche (scope 3).

CE DIAG VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région

Ou rendez-vous sur : www.diagdecarbonaction.bpifrance.fr

Bpifrance – 509 584 074 RCS Créteil – septembre 2021 – Document non contractuel